

Date de la convocation 6 juin 2016

Vérification du quorum

Absents excusés : 5 : J Le Dias, M Dalbeigue, M Le Texier (pouvoir à P Chollier), N Turrel (pouvoir à N Albizzi), S Morisco (pouvoir à JP Marcel).

Début de séance à 20h10 - Secrétaire de séance : R Fontaine-Tranchant

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2016.

Scolaire

Approbation des dossiers d'inscription scolaire 2016/2017 : les inscriptions par sessions sont annulées, seule l'inscription à l'année sera possible. Les tarifs sont maintenus. En cas d'impayés constatés 1er septembre sur les années précédentes, l'enfant ne pourra participer aux services périscolaires.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité les modifications des règlements intérieurs de la cantine, de la garderie et des TAP. Pour information, une intervention de la coordinatrice périscolaire est prévue au cours de la réunion du 8 juillet pour présentation du projet vie scolaire 2016/2017.

Acquisition de matériel : Après examen de plusieurs devis émanant de plusieurs entreprises, le conseil décide l'acquisition de tables et chaises pour le restaurant scolaire ; 13 tables et 50 chaises.

3 devis : Baltys : 8240.49 € TTC - Calipage : 8917.78 € TTC - M. Expertise : 9292.51€ TTC. Le devis de l'entreprise Baltys est retenu à l'unanimité.

Départ de Chahid El Amine 9h10.

Signature d'une convention de natation scolaire de St Vulbas pour 2016/2017 : Comme les années précédentes, il est nécessaire de signer une convention avec la commune de Saint Vulbas, représentée par M. Marcel JACQUIN, Maire, pour mise en place de cours de natation destinés aux élèves de primaire durant l'année scolaire 2016/2017. Après avoir pris connaissance des conditions générales d'organisation et des tarifs, soit 10 séances dispensées les jeudis de 14h50 à 15h35 entre le 8 décembre 2016 et le 16 mars 2017, à raison de 137 €/séance (pour 2 maîtres-nageurs en enseignement et 1 maître-nageur en surveillance), soit une dépense de 1 370 €. Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

Acquisitions/ventes

Ventes de bâtiments communaux : La commune met en vente des biens communaux. : le bâtiment de l'impasse des Liserons (ancien local technique) et une grange route du val d'Amby. qui fait l'objet actuellement d'un bail de location. Une proposition d'achat en direct sera faite au locataire. S'il s'avère que ce dernier n'est pas intéressé au prix de l'estimation haute, le conseil choisira de mettre les biens en vente auprès d'une agence immobilière. Quatre agences ont été reçues qui ont proposé leurs estimations des biens et leurs honoraires ; Après examen de ces données, le conseil décide de s'engager avec GASC immobilier (décision à l'unanimité). Le conseil souhaite partir sur l'estimation haute des biens (unanimité).

Cession d'une parcelle au Département pour construction d'un local technique en prévision du déploiement de la fibre optique : Le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois. Le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des nœuds de raccordement optique (NRO), bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux. Il ressort que la parcelle, section AI numéro 296 au lieu-dit « Le Cru » est la mieux positionnée et que le Département a demandé à notre collectivité de lui céder une partie de cette parcelle sur une emprise de 300 m². Le Département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et du surcoût pour les collectivités en cas de cession aux conditions du marché. Le Département prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

Afin de permettre au Département de commencer ces travaux au plus vite, le Conseil Municipal autorise le Département à prendre possession par anticipation de la parcelle nécessaire. Le déploiement de la fibre optique sur la commune sera effectif dès 2019 avec une priorité aux entreprises et commerces, délibération approuvée à l'unanimité.

Culture

Convention de partenariat avec l'AIDA pour le festival « les allées chantent » : le conseil autorise le maire à signer une convention avec l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique pour organisation d'un concert sur le parvis du musée vendredi 9 juillet.

Environnement

Adhésion à la « charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » : La commune et son service technique se sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche de suppression des pesticides sur les voies et propriétés communales. Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux. L'engagement de la commune dans la charte conduira à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés. Des subventions pourront être demandées à l'Agence de l'eau pour l'acquisition de matériels de désherbage. Une mutualisation peut être envisagée avec du matériel acquis par la communauté de communes de l'Isle Crémieu. Délibération approuvée à l'unanimité

Finances

Budget annexe du camping, adoption des durées d'amortissement des biens : L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. Monsieur le Maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an

Délibération prise à l'unanimité.

Redevance camping pour les ordures ménagères : Le conseil est informé de la convention proposée par le SMND concernant le ramassage des ordures ménagères pour le camping. Une redevance est mise en place pour ce genre de structure en lieu et place de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle est calculée de façon forfaitaire et pourra être éventuellement réactualisée chaque année. Le montant de la redevance est de 108, 54 € annuel. Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux ans. Le conseil approuve cette convention et donne pouvoir au maire de signer cette convention à l'unanimité.

Note de remboursement pour agent municipal : Suite à l'acquisition de petites fournitures par un agent pour le fonctionnement d'un atelier d'animation périscolaire, le conseil autorise à l'unanimité le remboursement de la somme de 30,25 €.

Personnel

Remplacement d'un agent en congé maladie : Vu l'arrêt maladie d'un agent administratif prévu jusqu'au 30 juin 2016, le conseil décide de remplacer l'agent administratif, à compter du 13 juin 2016. Ce recrutement se fera sous la forme d'un CDD de 2 semaines, et la rémunération sera basée sur le SMIC en vigueur. Compte tenu du prolongement éventuel de congé maladie, le conseil autorise le maire à signer un autre CDD de 15 jours. Décision prise à l'unanimité.

Information sur le remplacement d'un agent technique et soutien du service technique pour la période des vacances : Un agent technique ayant dû être en arrêt maladie pour plus de trois semaines, il a été nécessaire d'augmenter les heures d'un autre agent pour pallier cette absence, compte tenu du travail actuellement effectué par le service technique. Pour la période des vacances, compte tenu des congés pris à tour de rôle par les agents du service technique, il est demandé qu'un autre agent communal vienne en soutien pour que le service soit effectué efficacement. Cet agent pourrait intervenir du 18 juillet au 5 août à mi-temps pour un cout estimé à 787.86 €, charges comprises. Le conseil approuve à l'unanimité.

Travaux

Mise aux normes de la mairie pour accueil des personnes handicapées. Désignation du maître d'œuvre : Considérant le calendrier de mise aux normes des ERP établi par la société Soléus (2016/2017) et approuvé par le sous-préfet, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre pour le lancement de l'aménagement de la mairie, la consultation des entreprises, le suivi et la réalisation des travaux. 2 sociétés ont été consultées, 1 seule a répondu (LG construction). Le devis d'honoraires se monte à 12 405 € HT. Après discussion, le conseil approuve le contrat par 9 voix pour et 4 abstentions (F Martinez, JP Marcel, R Fontaine-Tranchant, S Morisco).

Examen de devis pour vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux : Les Etablissements recevant du Publics se doivent de faire vérifier leurs installations électriques chaque année. Pour ce faire, deux entreprises ont été sollicitées pour cette opération : Entreprise Veramac (1 878 € TTC) et Socotec (2 004 € TTC). Le conseil approuve le devis du moins disant à l'unanimité des présents.

Questions diverses

Remarques et questions sur le fonctionnement de la mairie : Entre 2 conseils, JP Marcel et Flavie constatent qu'ils ne reçoivent pas d'informations résumées sur les différentes commissions. A l'opposé, on reçoit beaucoup d'informations non synthétisées qu'il est difficile de décrypter. Le maire précise que certains documents sont très importants notamment la dernière délibération de la CCIC qui a été envoyée hier.

Nicole propose de consacrer 15 min en début de réunion afin de résumer l'ensemble des commissions.

Organisation de cérémonie du 14 juillet : JP Marcel propose de renouveler la fête du 14 juillet. Le maire doute de la popularité de la fête et une partie du conseil n'est pas prête à s'investir dans cette cérémonie. 4 pour (JP Marcel, S Morisco, F Martinez, C Antoine), 4 contre (P Chollier, M Le Texier, M Lajoie, R Fontaine-Tranchant), 4 absentions (N Albizzi, N Turrel, P Psaila, JC Macagno). Le conseil n'approuve donc pas la célébration du 14 juillet 2016.

Utilisation d'un terrain municipal pour les scouts : Suite à la demande de scouts qui veulent utiliser un terrain communal pour implanter leur camp, une réflexion est menée sur cette question. Compte tenu qu'un camping est présent sur la commune, le conseil propose de l'utiliser à titre gracieux et à titre exceptionnel dans un cadre défini par la municipalité.

Points divers : JP Marcel demande quand la municipalité a prévu de fermer la bibliothèque ? Le Maire reconnaît que le temps d'ouverture est réduit, mais il n'est pas prévu à ce jour de fermer la bibliothèque.

JP Marcel : Quand seront organisées les prochaines réunions de quartiers ? Le Maire les prévoit pour septembre.

JP Marcel a signalé par mail le 19 avril des problèmes de vandalisme à répétition sur le parking de la route des usines. Un éclairage pourrait aider à les prévenir. Un devis à l'entreprise missionnée par le SEDI a été demandé.

JP Marcel a contacté les riverains de la rue des Boissières pour le chemin piétonnier annoncé l'an dernier par le maire, côté des numéros impairs. Il a envoyé un courrier à l'adjoint en charge et au maire le 20 mai. Le maire répond que les travaux seront faits en fin d'année. JP Marcel fait remarquer que la sécurité des piétons est compromise – notamment les enfants utilisant le bus scolaire qui s'arrête au bout de la rue et qui marchent sur la chaussée.

F Martinez rappelle le problème de violences verbales répétées place de la Poste qui se sont aggravées récemment avec des menaces physiques contre un riverain. Le Conseil estime qu'il faut commencer par essayer de la prévention : une commission extraordinaire sera créée « Bien vivre ensemble » autour de l'adjointe au social.

Fin du conseil à 23h35

Prochaine réunion Vendredi 8 juillet à 20h00